

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/08/2026

Référence
2026-033

Objet de la délibération
Avis du conseil municipal concernant l'installation et l'exploitation sur le territoire de la commune de Surin, d'un parc éolien " plaine du nutin'

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	11

Date de la convocation
22/07/2026

Date d'affichage
22/07/2026

Vote
A la majorité
Pour : 0
Contre : 11
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE LA CHARENTE
Le : 05/08/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Août à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle La Lizonne sous la présidence de HERVAUD Philippe, Maire

Présents : M. HERVAUD Philippe, Maire, M. DEMON Jean-Pierre, Mme GADIOUX Annick, Mme GUILLET Marylise, M. JEAN Alain, Mme SAUVAGE Laëtitia, M. SCHELLEKENS Benoît, Mme TROUDE Martine

LAFRECHOUX Philippe procuration à JEAN Alain, CHAMBEAU Grégory procuration à SCHELLEKENS Benoît, BONNION Sarah procuration à DEMON Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme TROUDE Martine

Objet de la délibération : Avis du conseil municipal concernant l'installation et l'exploitation sur le territoire de la commune de Surin, d'un parc éolien " plaine du nutin'

Vu la consultation du public organisé du 18 mai au 18 août 2026 concernant la demande de la SAS ENERTAG POITOU CHARENTES XIV pour l'installation et l'exploitation sur le territoire de la commune de SURIN, d'un parc éolien "Plaine du Nutin"

Considérant que les conseils municipaux des communes environnantes sont invités à se prononcer sur l'impact paysager, acoustique et environnemental du parc éolien.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer et après délibération et à l'unanimité, le conseil

- EMET un avis défavorable au projet

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette présente délibération aux services de la préfecture de la vienne

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/08/2026
Le Maire
Philippe HERVAUD

